



Antennes relais de téléphonie mobile
Compte rendu de la commission de concertation
du 13 février 2020

Présents :

Elus :

Monsieur Gérald Carmona

Opérateurs :

Orange : Madame Corinne MARTY

Free Mobile : Monsieur Lilian STURNY

SFR : Monsieur Jérôme PAGES

Bouygues : Monsieur Pascal ROEHRIG

Ville de Bordeaux/ Bordeaux Métropole :

Monsieur Didier SECARDIN (Service Santé - Environnement)

Monsieur François VERGNON (service aménagement numérique du territoire)

Madame Sylvie BLASCO (Direction de l'Immobilier, Service de la gestion locative)

Madame Joëlle Auger (Direction de l'Immobilier, Service de la gestion locative)

Représentant d'association de consommateurs :

Monsieur Marcel SOULETTE représentant « Consommation Logement et Cadre de Vie »

Excusés :

Ville de Bordeaux/ Bordeaux Métropole :

Monsieur Philippe LATRILLE (Directeur service Prévention)

Monsieur Jean Philippe GARDERE (Directeur de la Proximité)

Monsieur Patrick FAUCHER (Directeur de l'Energie, de l'Ecologie et du Développement Durable)

Madame Marie Astrid MENDEZ LUIZ (Service Architecture et patrimoine urbain en projet)

Monsieur Christophe TROUILLET (service aménagement numérique du territoire)

Monsieur Jérôme PASSICOS (Chef du service Droit des sols, Direction du Développement et de l'aménagement PT de Bordeaux)

Elu :

Monsieur Nicolas GUENRO

Rappel du contexte :

La commission fixée le 05 décembre 2019 a dû être reportée au dernier moment en raison des perturbations très importantes du trafic routier générées par la manifestation nationale organisée ce jour-là.

Celle-ci fut reportée au 11 décembre 2019 afin de ne pas retarder les dépôts des déclarations préalables par les opérateurs concernant leurs projets en cours. L'ordre du jour fut cependant écourté, réduit au seul examen des projets, compte tenu des contraintes d'agenda des différents membres. Plusieurs membres ne purent assister à cette réunion ; Monsieur Gérald CARMONA fut disponible par liaison téléphonique.

Cette réunion du 13 février a donc permis de rappeler et adopter les comptes rendus des deux précédentes commissions, sans observations particulières.

Point sur les informations récentes disponibles en matière de Santé Publique :

L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) indique avoir mis en évidence un manque de données scientifiques sur les effets biologiques et sanitaires potentiels de l'exposition à certaines fréquences dans son rapport préliminaire sur l'impact de la 5G.

En effet, cette évolution technologique va modifier les modalités d'exposition de la population et nécessite d'adapter les méthodes de mesure et d'évaluation.

Ainsi, le premier champ d'expertise à approfondir concerne les fréquences d'émission autour de 3,5 GHz (mises aux enchères en premier et avec une commercialisation prévue à court terme). L'agence va tenter d'extrapoler les résultats d'expertise existant sur d'autres fréquences déjà utilisées.

Le deuxième champ d'expertise concerne les fréquences « millimétriques » qui seront utilisées plus tard et pour lesquelles les données sont plus nombreuses.

L'ANSES va donc établir des scénarios pour donner des indications en matière d'exposition et de risque potentiel, en rappelant la nécessité pour cela de disposer des informations les plus précises possible de la part des opérateurs.

Pour certaines fréquences, l'agence pourrait si besoin recommander une modification des seuils imposés actuellement. Enfin, elle souhaite également lancer prochainement une évaluation des autres impacts potentiels sur la santé de cette technologie qui « promet une société hyperconnectée : effets physiologiques (troubles musculo-squelettiques liés à une moindre activité physique), effets cognitifs et développementaux (impact des écrans sur l'apprentissage des enfants), psychosociaux (relation aux autres).

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, l'ANSES doit décider quelle population étudier en priorité (travailleurs, enfants, adolescents, adultes...). Travaux à suivre régulièrement donc !

De nouveaux textes vont étendre à compter du 1^{er} juillet 2020 l'obligation d'information du consommateur du débit d'absorption spécifique (DAS) émis par tous les équipements radioélectriques ayant vocation à être utilisés près du corps (téléphones, tablettes, certaines montres connectées, etc). L'obligation d'affichage n'était applicable jusqu'alors qu'aux appareils de téléphonie mobile.

Les valeurs du DAS devront figurer dans la notice d'emploi et sur les lieux de vente, à proximité des équipements concernés. Afin d'assurer la protection des consommateurs, une nouvelle valeur limite de 4 W/Kg est instaurée pour le DAS localisé « membre » (complétant les valeurs limites existant pour les DAS localisés « tête » et « tronc »).

L'ANFR étendra sa mission de contrôle de l'exposition du public à cette gamme d'équipements.

Autres Points abordés :

Les opérateurs informent Mr Carmona de la décision de la SCI Ferrère (MSA) de résilier les baux conclus pour exploiter les antennes installées 13 rue Ferrère (démontage des installations imposées à compter du 31 mars 2020 ...).

Cette décision, si elle était maintenue aurait un impact négatif immédiat sur la couverture du réseau dans ce quartier, et celle du sommet Afrique France prévu sur les quinconces début juin.

Les opérateurs sollicitent l'aide de BM pour recenser les immeubles métropolitains de grande hauteur situés dans ce quartier et susceptibles d'héberger de nouvelles installations pour remédier à cette situation.

Mr Vergnon indique pour sa part avoir déjà alerté les services de BM sur ce sujet afin que ceux-ci puissent étudier avec les opérateurs les solutions applicables sur les bâtiments publics situés dans ce secteur.

Mr Carmona regrette de n'avoir pas été informé plus tôt de cette décision et demande que des moyens mobiles adaptés soient déployés en conséquence et si nécessaire pour permettre une couverture satisfaisante du sommet Afrique France, comme cela s'est déjà fait par le passé pour d'autres grands événements organisés sur la place des quinconces.

Mme Marty précise que ORANGE est partenaire de l'état sur ce projet et a déjà prévu de déployer les moyens mobiles propres à densifier de manière satisfaisante la couverture de ce site.

Un autre sujet abordé est celui de la pratique des « Tower-Co » qui a tendance à se généraliser dans la gestion des infrastructures de téléphonie mobile.

Les opérateurs ont en effet cédé une grande partie de leur installations à ce type de sociétés (pylônes, mâts par exemple), tout en conservant les installations propres à leur cœur de métier (antennes, baies, câbles...). Les dividendes obtenus ont été réinjectés dans ces équipements.

Les « Tower-Co » négocient ainsi désormais en leur nom propre les baux avec les propriétaires bailleurs, équipent les immeubles et louent ensuite leurs infrastructures aux opérateurs, avec une volonté évidente de mutualiser les sites.

Madame Sylvie Blanco et Mme Joëlle Auger de la Direction de l'Immobilier ont été invitées à participer à cette réunion, afin de mieux appréhender les enjeux de cette nouvelle organisation, notamment sur les contrats concernant le patrimoine métropolitain.

En effet, ces derniers sont désormais accordés à un seul interlocuteur qui a ensuite la liberté de louer lui même ses installations à plusieurs opérateurs différents (jusqu'ici, chaque contrat avec chaque opérateur donnait lieu à une rémunération et des engagements spécifiques...).

Une étude des conséquences potentielles et de la stratégie métropolitaine à adopter sur ses bâtiments est en cours.

Mr Vergnon a proposé à Mmes Blasco et Auger de les inviter également à la future réunion BM organisée par ses services avec les opérateurs.

La seconde partie de cette réunion est consacrée à l'examen des projets et à effectuer un point 5 G par opérateur

Future réunion :

Les opérateurs rappellent le besoin d'organiser la prochaine commission fin avril/début mai, afin de pouvoir respecter les échéances prévues en matière de développement de la 5G .

Mr Carmona en prend note tout en précisant que la nouvelle équipe municipale mise en place après les élections aura certainement besoin de tout le mois d'avril pour formaliser les délégations et programmer une date pour la prochaine réunion.

Il remercie les différents membres pour le travail effectué sous sa présidence et souhaite de « bonnes élections » à toutes et tous.